

## REUNION DU 09 AVRIL 2011 A 09 HEURES 00

L'an DEUX MIL ONZE, le 09 avril le Conseil Municipal de la commune de Saint-Avit-de-Vialard dûment convoqué, s'est réuni en en session ordinaire à neuf heures à la Mairie sous la présidence de Monsieur Maurice FONTALIRANT, Maire.

Date de la convocation : 31 mars 2011.

**PRESENTS** : Maurice FONTALIRANT, Maire - Jean-Paul DUBOS - Jean-Claude BOUYSSAVIE - Léopold ALIX - Jean-Louis GENSOU - Robert DELAGE - Valérie CAFFY - Jean-Paul LALOT.

**ABSENT EXCUSÉ** : Evelyne GOMEZ - Didier GONTHIER - Anne VRIELYNCK

Valérie CAFFY a été élu secrétaire.

L'an deux mil onze le deux mars, les membres du conseil municipal ont été convoqués par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2 121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour délibérer sur les affaires ci-après :

- Vote des taux des 3 taxes directes locales 2011
- Vote du compte administratif 2010
- Approbation du compte de gestion 2010
- Vote du budget primitif 2011
- Vente terrain LALOT Roger situé dans la ZAD dans le bourg (parcelle n°368 – décision de préemption ou non
- Dossier multiple rural
- Travaux de voirie 2011
- Achat d'imprimante
- Demande d'adhésion à la fourrière de Bergerac
- Délimitation CR Gavernat
- Divers.

=====

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 09 h 00.  
Après lecture, le compte rendu de la réunion du 2 mars 2010 est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

## N° D01/2011

### VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal des modifications intervenues et présente, l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011. En raison de la suppression de la taxe professionnelle, la part que percevait le département sur la taxe d'habitation et la taxe foncière sur le non bâti est répercutée sur la commune :

Le taux de la taxe d'habitation qui était de 11,23 passe à 17,77.

Le taux de la taxe foncière sur le non bâti qui était de 104,64 passe à 109,72.

Le taux de la taxe foncière reste inchangé.

La contribution foncière des entreprises remplace en partie la taxe professionnelle.

Après avoir pris connaissance de la notice explicative, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les taux suivants sans avoir recours à une augmentation des taxes.

	Taux votés pour 2011
Taxe d'habitation :	17,77 %
Taxe foncière bâti :	8,90 %
Taxe foncière non bâti :	109,72 %
Contribution foncière des entreprises :	24,05 %

Le produit fiscal attendu pour l'année 2011 s'élève à 62 768,00€

## N° D02/2011

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Avit-de-Vialard, réuni sous la présidence du doyen d'âge, M. Léopold ALIX (Monsieur le maire s'étant retiré pour ne pas assister au vote), délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2010 dressé par Monsieur Maurice FONTALIRANT, Maire ; après s'être fait présenter le budget primitif et les virements de crédits de l'exercice considéré :

1 – Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel est le suivant :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reportés		8 656,26		216 510,53
Opérations de l'exercice 2011	118 207,72	270 085,69	49 436,04	200 261,50
<b>TOTAUX</b>	<b>118 207,72</b>	<b>278 741,95</b>	<b>49 436,04</b>	<b>416 772,03</b>
Résultats de clôture		160 534,23		367 335,99
Restes à réaliser				
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>118 207,72</b>	<b>278 741,95</b>	<b>49 436,04</b>	<b>416 772,03</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>160 534,23</b>		<b>367 335,99</b>

2 – Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de

roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 – À l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **N°2 D03/2011**

### **COMPTE DE GESTION 2010 DE M. LE PERCEPTEUR**

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget principal de Monsieur le Receveur pour l'année 2010. Celui-ci est identique au compte administratif.

## **N°2 D04/2011**

### **AFFECTATION DES RESULTATS DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL**

#### **INVESTISSEMENT :**

Le résultat excédentaire du budget principal est de : 367 335,99 €, il est repris en 2011 à la section d'investissement au compte 001.

#### **FONCTIONNEMENT :**

Le résultat excédentaire du budget principal est de : 160 534,23 €, il est repris en 2011 à la section de fonctionnement au compte 002.

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les affectations ci-dessus.

## **N°2 D05/2011**

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011**

À l'unanimité, le Conseil Municipal vote les chiffres du budget primitif pour l'année 2011, à savoir :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>	Dépenses :	390 708,99 €
	Recettes :	390 708,99 €

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>	Dépenses :	376 384,23 €
	Recettes :	376 384,23 €

## **N°2 D06/2011**

### **VENTE DE TERRAIN LALOT – ZAD – DROIT PREEMPTION**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de la vente, à un particulier, de la parcelle de terrain section C n°368 appartenant à Monsieur LALOT Roger, qui se situe dans le bourg au sein de la Zone d'Aménagement Différé (ZAD).

Après discussion le Conseil Municipal décide de ne pas préempter.

**N°2 D07/2011**  
**MULTIPLE RURAL**

Monsieur le maire fait part au conseil municipal qu'aucune nouvelle information sur la création du multiple rural, ne lui a été communiquée.

**N°2 D08/2011**  
**DELIMITATION CR GABERNAT**

Le Conseil Municipal décide de contacter Monsieur PERUSIN Géomètre à Le Bugue, et mandate le Maire pour effectuer l'ensemble des formalités nécessaires à la délimitation du chemin rural situé au lieu dit Gabernat en bordure de la parcelle n°123 section A.

Monsieur PERUSIN est désigné car il vient d'effectuer des travaux d'arpentage sur le terrain de Madame LEGER contigu à ce chemin. De ce fait les travaux de délimitation se trouvent facilités.

**N°2 D09/2011**  
**DEMANDE D'ADHESION à LA FOURRIERE à BERGERAC**

Monsieur le maire présente le projet de convention fourrière établi par la SPA de Bergerac. Le tarif proposé est de 0,50€ par habitant.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite.

**N°2 D10/2011**  
**TRAVAUX DE VOIRIE 2011**

Après discussion le conseil municipal décide de ne pas engager de travaux dans l'immédiat.

**N°2 D11/2011**  
**ACHAT D'IMPRIMANTE**

Le maire informe le conseil municipal que son imprimante ne fonctionne plus, ainsi que des multiples problèmes de fonctions de l'ordinateur actuel.

Le Conseil Municipal propose l'achat d'un ordinateur avec imprimante et charge Monsieur le Maire de contacter un fournisseur.

A l'unanimité le conseil mandate le maire pour signer le devis.

## QUESTIONS DIVERSES

**N°2 D 12/2011**

### **ANNUALISATION DES HORAIRES DE L'ADJOINT TECHNIQUE 2° CLASSE**

Monsieur le Maire envisage une annualisation du temps de travail de l'adjoint technique 2° classe de manière différente l'été que l'hiver. Compte tenu des travaux importants qu'il doit réaliser en période estivale, il convient de réorganiser le temps de travail pour nécessité de service. En effet les travaux de tonte, plantations, arrosage, ... nécessitent un temps de présence hebdomadaire plus important.

Son temps de travail qui est actuellement de 24 heures hebdomadaires reste inchangé annuellement.

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

- de diminuer d'un jour ses horaires hebdomadaires d'hiver, ce qui portera à 16 heures son temps de travail durant les mois d'octobre à mars inclus,
- de majorer d'un jour ses horaires d'été, ce qui portera à 32 heures son temps de travail durant les mois d'avril à septembre inclus.

La décision interviendra après avis du Comité Technique Paritaire (CTP).

En ce qui concerne l'année 2011, cette mesure prendra effet à compter du 1° juin.

**N°2 QD 01/2011**

### **AUGMENTATION DES HORAIRES DE L'ADJOINT TECHNIQUE 2° CLASSE**

Compte tenu du travail important à réaliser l'été, le conseil municipal propose une augmentation du temps de travail de l'adjoint technique de 4 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal charge le Maire de prendre l'avis de l'intéressé préalablement.

**Rien ne restant à l'ordre du jour,  
monsieur le Maire déclare la session close à 11 heures 45**

Maire,  
Maurice FONTALIRANT

Le Secrétaire,  
Valérie CAFFY

#### Les conseillers municipaux :

Jean Paul DUBOS

Jean-Claude BOUYSSAVIE

Jean-Louis GENSOU

Léopold ALIX

Evelyne GOMEZ

Jean - Paul LALOT

(excusée)

Didier GONTHIER

Robert DELAGE

Anne VRIELYNCK

(excusé)

(excusée)

*Affiché le 1 avril 2011*

---

---

**COMMUNE DE SAINT AVIT DE VIALARD - Séance n°2 d u 9 avril 2011**

NUMERO	OBJET
N°2 D01/2011	Vote des taxes directes locales
N°2 D02/2011	Vote du compte administratif 2010
N°2 D03/2011	Approbation du Compte de Gestion de M. le Percepteur
N°2 D04/2011	Affectation des résultats du Budget Principal
N°2 D05/2011	Vote du budget primitif 2011
N°2 D06/2011	Vente du terrain LALOT – ZAD – pas de préemption par la commune
N°2 D07/2011	Multiple rural
N°2 D08/2011	Délimitation CR Gavernat
N°2 D09/2011	Adhésion fourrière SPA Bergerac
N°2 D10/2011	Travaux de voirie 2011
N°2 D11/2011	Achat d'imprimante et ordinateur
N°2 D12/2011	Annualisation des horaires de l'adj technique 2° classe (BONNET)
N°2 QD 01/2011	Augmentation des horaires de l'adj technique 2° classe (BONNET)